

un régime de retraite par capitalisation. Le CCN exige le maintien de tous les régimes, de toutes les caisses, ainsi que le Code des pensions civiles et militaires.

Le CCN se félicite que la Confédération ait quitté le « conclave » du gouvernement sur les retraites, FO refusant l'instrumentalisation d'un processus dont l'issue est connue d'avance. Le CCN continue de revendiquer un retour de la retraite à 60 ans et 37,5 annuités dès que les conditions seront réunies.

Le CCN soutient fermement tous les dispositifs permettant un départ anticipé à la retraite sans décote, dans le public comme dans le privé.

Le CCN exige le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires et l'augmentation de tous les salaires, du public comme du privé, traitements, pensions et minima sociaux. Le CCN condamne l'intégration des bénéficiaires du RSA dans France travail, le travail obligatoire en contrepartie du RSA, qui n'est pas un salaire et toutes mesures de sanctions à venir. Le CCN appelle à un retour des politiques de l'emploi faisant du CDI à temps plein la norme pour tous les salariés et de l'emploi statutaire la norme pour la fonction publique, pour garantir une véritable sécurité de l'emploi et atteindre l'objectif de plein emploi.

Le CCN affirme que des mesures de politique d'emploi permettraient de pérenniser le financement des retraites par la cotisation sociale.

Pour le CCN, les travailleurs et les retraités n'ont pas à payer l'addition du « quoi qu'il en coûte ». Il s'oppose notamment à la volonté affichée par certains de supprimer l'abattement de 10 % destiné à alléger la charge fiscale des retraités. De même, le CCN condamne les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale de 2025 qui continuent de considérer le service public et ses agents comme une variable d'ajustement budgétaire, au détriment d'un service public de qualité et des conditions de travail des agents.

Il exige également l'ouverture d'une véritable négociation sur la grille indiciaire des fonctionnaires pour redonner de l'attractivité à l'emploi public.

Le CCN est déterminé à lutter contre les mesures d'austérité, alors que les versements de dividendes ont battu un nouveau record historique en 2024 de plus de 100 milliards d'euros.

Le CCN réaffirme son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La redistribution des richesses est impérative afin de répondre aux inégalités sociales et à une transition écologique socialement juste. Pour y parvenir, la négociation collective est un levier essentiel au niveau national, dans les branches et dans les entreprises, en évitant tout écrasement des grilles de salaires.

Avec 98 % de la surface maritime et 98 % de la biodiversité, premiers territoires impactés par le réchauffement climatique, la transition écologique doit être pour les Outre-mer un levier incontournable de développement durable et de création d'emplois.

A cet effet, FO doit avoir un rôle proactif lors de la conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC) qui aura lieu en juin 2025 à Nice.

Le CCN alerte sur l'impact des différentes surtaxes douanières sur l'emploi. FO exige que les travailleurs ne soient pas la variable d'ajustement de cette compétitivité mondiale effrénée.

L'industrie est touchée de plein fouet par les fermetures et délocalisations d'entreprises.

Dans ce contexte, le CCN réaffirme à nouveau l'urgence d'une réindustrialisation massive de notre pays dans tous les secteurs. Il en va de notre souveraineté économique, de la défense de notre système de protection sociale, des emplois de qualité.

Notre pays continue de perdre des capacités industrielles, des emplois et des compétences. Le CCN s'insurge contre le manque d'action du gouvernement en la matière. La désindustrialisation appauvrit nos territoires, les salariés et affecte tous les secteurs économiques de notre pays, y compris les services publics. La réindustrialisation doit se faire sans la remise en cause de notre modèle social.

Le CCN rappelle sa revendication de conditionnalité des aides publiques, notamment sur la base de critères de maintien des emplois sur les sites de production et de recherche.

Le secteur du commerce est également en pleine mutation, multipliant les passages en franchise et location gérance, les plans de licenciement et les fermetures de magasins.

Le CCN apporte tout son soutien aux travailleurs confrontés à la casse industrielle et sociale.

Le CCN réaffirme son attachement au paritarisme et à la négociation collective qui implique une liberté d'action tant dans la négociation que dans la gestion.

Le CCN revendique l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle pour discuter du taux d'emploi, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la formation professionnelle et des reconversions professionnelles.

Le CCN dénonce le recul permanent des droits des travailleurs migrants. La question de l'immigration ne peut pas se résumer à l'utilité économique des travailleurs. Le CCN revendique une politique migratoire basée sur l'accueil et le respect des droits fondamentaux. Les travailleurs ne sont pas une marchandise !

Le CCN s'oppose au projet de loi sur la simplification, et se mobilisera contre toute nouvelle mesure visant à réduire les droits des salariés et leurs représentants. Le CCN dénonce toute tentative visant à affaiblir la représentation du personnel par des relèvements de seuils et des baisses de moyens.

Le CCN exige le maintien des CESER et soutient les initiatives de la confédération pour les préserver. Leur suppression serait une atteinte à la démocratie.

Le CCN remercie l'ensemble des agents et des salariés qui nous ont fait confiance durant le cycle électoral de la représentativité qui vient de s'achever, nous permettant de maintenir notre 3^{ème} position. Néanmoins, le CCN rappelle sa demande d'abrogation de la loi sur la représentativité syndicale.

Le CCN réaffirme son attachement à la protection sociale agricole et appelle l'ensemble des militants de l'organisation à se mobiliser afin de s'assurer d'une forte participation du vote FO du 05 au 16 mai 2025 aux élections MSA.

Pour le CCN, le développement syndical et la progression des adhésions doivent se poursuivre afin de garantir notre indépendance, comme la réussite aux élections professionnelles garantit



Circulaire confédérale

notre représentativité. La formation syndicale revêt une importance capitale pour les adhérents FO, avec pour objet principal le développement de notre organisation.

Pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites, l'augmentation des salaires et la sauvegarde de notre modèle de protection sociale, le CCN décide d'une forte mobilisation de toutes ses structures le 1^{er} mai.

Adoptée à l'unanimité moins 2 voix